

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 4 novembre 2024 à 19 heures à la bibliothèque

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de RIFFLART Luc (pouvoir donné à DEMARTHE Eugénie), BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Honorine et JACQUART Hélène, non excusées.

Secrétaire de séance : Monsieur DOYER Christian (à l'unanimité)

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations de la dernière réunion de conseil municipal.
Pas de remarque.

59/04-11-2024 : Noël 2024 des enfants de la commune

En 2023 la commune a offert un spectacle de Noël aux enfants de la commune, 46 enfants ont répondu présents.

Au vu du retour positif des familles après cette manifestation, Monsieur le Maire souhaite renouveler ce spectacle en 2024.

La société Boomerang de l'an dernier nous a transmis une proposition de conte de Noël « Alladin et les couleurs de Noël », la représentation aurait lieu au complexe sportif le dimanche 24 novembre 2024 à 14h30. Le tarif proposé est de 7€ la place. Le public invité serait les enfants de la commune de 3 ans au CM2.

Monsieur le Maire souhaite si le conseil valide cette proposition offrir également une brioche aux enfants de 1 an au CM2, à l'arbre de Noël des ptits sarrazins.

Madame DEMARTHE a reçu une proposition de ciné à Saint-Omer pour des places de cinéma à 6€30 pour les moins de 16 ans. Après en avoir débattu, cette offre n'est pas retenue car le manque de transport de certains enfants de la commune peut les pénaliser ce qui n'est pas le but.

Le conseil vote à l'unanimité la proposition de spectacle de Boomerang et la brioche à l'arbre de Noël des ptits sarrazins. Les courriers seront à distribuer rapidement pour une réponse au 13 novembre.

60/04-11-2024 : renouvellement de la convention EPF

La convention EPF pour l'usine Bal est arrivée à terme il y a donc lieu de la renouveler.

Monsieur DEMARTHE prend la parole et informe le conseil de l'avancement du dossier. Il est prévu une démolition de l'usine courant 2025. Il rappelle également qu'on a une OAP sur la friche desseille sur laquelle on doit construire des logements sociaux et ensuite on aménage le parking pour les lots libres.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité :

- Le renouvellement de la convention opérationnelle avec l'EPF
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention opérationnelle ainsi que les avenants qui pourraient y être attachés

61/04-11-2024 : dénomination de voies communales

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

Monsieur BAL Julien prend la parole pour ce sujet, il est expliqué au conseil que cette démarche est faite pour faciliter les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Après avoir étudié la commune Monsieur BAL expose les voies à nommer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques, à l'unanimité

- Valide le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune,
- Valide les noms attribués à l'ensemble des voies communales
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Adopte les dénominations suivantes :

- **Dans la catégorie des voies communales :**

« rue de Brêmes » devient « Rue du Calvaire »

« rue de Clerques » devient « Rue de la Chapelle Cousinette »

« rue de la Blanchisserie » devient « Allée du Square » uniquement sur la parcelle A0519

« VSN001 » devient « Chemin de la Hem »

« VSN002 » devient « Chemin de la Belle Verdure »

« VSN003 » devient « Route de Guémy »

« VSN004 » devient « Rue Blanche »

« VSN005 » devient « Rue à Vaches » (de origine : rue de la longue Haie ; à fin : intersection avec VSN012)

« VSN005 » devient « Chemin du Vosga » (de origine : VSN012 ; à fin VSN 011)

« VSN006 » devient « Route du Figuier »

« VSN007 » devient « Chemin du Camp Bréoul »

« VSN008 » devient « Vieux chemin de Guémy »

« VSN009 » devient « Chemin des Fosses du Sud »

« VSN010 » devient « Chemin de la Compointe »

« VSN011 » devient « Chemin des Rietz »

« VSN012 » devient « Chemin du Carnoy »

- Dans la catégorie des chemins d'exploitations :

« VSN095 » devient « Rue du Bois du Parc »

« VSN091 » devient « Chemin de la Chapelle Saint Louis »

- Dans la catégorie des chemins ruraux :

« Le Bas Ecambre » devient « Allée du Stade »

« Rue du Pont de Fer » devient « Impasse du Pont de Fer »

« VSN029 » devient « Chemin du Pont de Fer »

« VSN024 » devient « Allée du Complexe de la Hem »

« VSN019 » devient « Rue du Complexe de la Hem »

« VSN030 » devient « Chemin du Rincq »

« VSN031 » devient « Impasse du Corroy »

« VSN032 » devient « Chemin du Rincq » (de origine : VSN030 ; à fin La Justice)

« VSN032 » devient « Impasse des Coupes » (de origine : VSN030 ; à fin)

« VSN028 » devient « Sentier du Haut de la Leulenne »

« VSN034 » devient « Chemin du Parc »

« VSN025 » devient « Chemin du Courtil »

« VSN026 » devient « Chemin principal du Bois du Parc »

« VSN015 » devient « Entrée du Bois du Parc »

- Dans la catégorie des chemins ruraux :

« La Belle Verdure » devient « Chemin du Château d'eau »

« Le Dessous du Bois d'Ello » devient « Chemin du Dessous du Bois d'Ello »

« Le Télégraphe » devient « Chemin du Télégraphe »

« La Justice » devient « Voyette des Moines »

« Le Bois du Gobsav » devient « Chemin du Héricat »

62/04-11-2024 : classement de voies en voies communales

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de classer certaines voies de la commune en voies communales et donc de mettre à jour le tableau de classement des voies communales.

Monsieur BAL Julien expose les voies concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal de nommer certaines voies en voies communales, à l'unanimité

- Précise que le classement des voies communales envisagées ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant
- Demande le classement des voies suivantes dans les voies communales conformément aux dispositions de l'article L141-3 du code de la voirie routière :

- Dans la catégorie des hameaux :

N° d'ordre	Appellation
20	Le Dessous du Bois d'Ello
189	Le Télégraphe
172	La Belle Verdure
126	La Justice
85	Le Bois du Gobsav

- Dans la catégorie des chemins ruraux :

N° d'ordre	Appellation
59	Rue du Pont de Fer
150	Le Bas Ecambre
64	VSN019
138	VSN029
140	VSN030
165	VSN032
137	VSN028
176	VSN034
112	VSN025 (parcelle ZL0066)
116	VSN026 (parcelle ZL0013)

63/04-11-2024 : transfert de parcelles communales privées à parcelles communales publiques

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de transférer des parcelles du privé communal au public communal ce qui permet d'augmenter le linéaire de voirie communale public.

Monsieur BAL Julien fait l'inventaire des voies concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal de transférer certaines parcelles communales privées à parcelles communales publiques, à l'unanimité

- o Autorise Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant*
- o Demande le transfert des parcelles communales privées en parcelles communales publiques :*

- Dans la catégorie des hameaux :

N° d'ordre	Appellation	Parcelles à transférer dans le public communal
20	Le Dessous du Bois d'Ello	ZB0062
172	La Belle Verdure	ZB0001et ZB0064

- Dans la catégorie des chemins ruraux :

N° d'ordre	Appellation	Parcelles à transférer dans le public communal
59	Rue du Pont de Fer	ZI0037 et F0385
64	VSN019	ZI0014
138	VSN029	F0047 + F0385 + F0046
140	VSN030	ZD0038 + ZD0034 + ZD0006
165	VSN032	ZD0006
137	VSN028	ZN0021
176	VSN034	AC0031
112	VSN025	ZL0066
116	VSN026	ZL0013

- Dans la catégorie des voies communales :

N° d'ordre	Appellation	Parcelles à transférer dans le public communal
55	Rue de la Blanchisserie	A0519
21	VSN002	ZB0064
118	VSN009	ZC0048
63	VSN005	ZH0027 + ZH0002
136	VSN011	ZH0002
143	VSN012	ZH0056

Informations et questions diverses

- Future mairie :

Les travaux de démolition sont toujours en cours, l'entreprise reprend demain normalement, Monsieur le Maire appelle régulièrement l'architecte pour booster la première entreprise qui ne vient pas régulièrement. La fin des travaux est prévue pour fin juin.

Monsieur le Maire informe qu'il a vendu tout le cuivre retiré par l'entreprise ce qui rapporte la somme de 1050€ pour le CCAS.

- Ludothèque :

Madame BREBION annonce que Madame MOISON VERDIERE ludothécaire, arrêtera ses fonctions fin janvier. Une annonce de recrutement va être faite rapidement.

- Repas des aînés :

Les élus présents soulignent la bonne ambiance et la convivialité, le repas servi a été apprécié pour sa qualité et son service (une petite nuance est faite sur l'entrée froide, chacun n'apprécie pas forcément le poisson froid).

- Il est demandé de prévoir de curer certains fossés.

- Certains puisards ont été surélevés pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales.

Fin de séance : 21h10

Le secrétaire de séance
DOYER Christian



Le Maire.
VASSEUR Jean-Paul

